

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny

1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 19 novembre 2009

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Jean-Pierre Dauwalder

Secrétaire : M. Jean-Tristan Michel

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice
M. Jean-Paul Depraz, Vice-Recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-Recteur

Excusés M. Jacques Lanares, Vice-Recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire Général

Doyens : M. Pierre-Yves Brandt, FTSR
M. Laurent Moreillon, FDSC
M. Alain Clémence, FSSP
M. Jean Ruegg, FGSE
M. Patrick Francioli, FBM

Excusés : Mme Bielman Sanchez, Lettres
M. Daniel Oyon

Présents :

Antonakis John, Bonetti Josiane, Bortolotti Murielle, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gigon Dominique, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Hahn Michael, Herr Winship, Hofmann Gregory, Knoeri Jean-Frédéric, Leresche Jean-Philippe, Michel Jean-Tristan, Mikhail Cyril, Pallazzo Guido, Péclard Antoine, Schild Laurent, Schneeberger Yannick, Simond Marc, Usunier Jean-Claude, Vejdovsky Bois, Vennemann Torsten (25)

Excusés :

Beroud Samuel, Corbellari Alain, Goy Gilles, Heidmann Ute, Joseph Jean-Marc, Ljubibratic Sarah, Panese Francesco, Weber Henking Irène (8)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2009
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
 - de la Direction
 - du Président
 - des Commissions
3. Elections
 - complémentaires de représentants d'étudiants
 - des membres de la Commission d'élection du Recteur
4. Informations sur le budget 2010
5. Projet Règlement Général des Etudes :
 - discussion d'entrée en matière
 - constitution d'une « task-force »
6. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h19, le quorum est atteint (27 présents). Il souhaite à tous la bienvenue, en particulier au Professeur M. Hahn (FDSC), nouveau membre du Conseil, élu en remplacement du Professeur Pierre Grisel (FDSC).

1. Formalités**Désignation des scrutateurs**

MM. Romain Felli (CI/SSP) et Antoine Péclard (PAT-Centre) sont élus scrutateurs à l'unanimité sur proposition du Président.

Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2009

Le Président indique deux erreurs dans le PV du 24 septembre. Une, déjà rectifiée, concernant l'élection du Professeur Guido Palazzo (HEC) au Conseil de Discipline, élection qui ne figurait pas au PV. Quant à l'autre, il s'agit d'une imprécision : contrairement à ce qui est marqué, le mandat de la Direction actuelle s'achèvera le 31 août 2011.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche demande que soit précisées les questions au Recteur figurant en page 4 du PV distribué ; cela sera fait.

Le PV ainsi corrigé est accepté et sera mis sur le site du Conseil. En outre, Mme Maria Rey l'enverra aux membres du Conseil.

Le Président fait part des remerciements du Conseil pour le travail fourni à M. Jean-Tristan Michel et Mme Maria Rey.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications**- de la Direction**

Medunil. Le groupe de travail a déposé un nouveau rapport en juillet, en prenant en compte certains des éléments soulignés par le Conseil. Probablement, le Conseil d'Etat prendra une décision durant le mois de décembre.

Le Recteur a demandé au Conseil d'Etat que l'Université reçoive ladite décision ainsi que le rapport. Il fera naturellement suivre ces documents au Conseil, et plus largement au sein de l'UNIL et du CHUV, institutions concernées par ce projet.

Le Président remercie. Le sujet sera abordé durant la séance du Conseil de février.

- du Président

Pas de communication.

- des Commissions

Pour la Commission des finances et de gestion, M. le Professeur Laurent Schild n'a pas de communication.

Parlant pour la Commission législative, Mme la Professeure Anne-Christine Favre a une communication. La CL est en train de se restructurer tout en travaillant sur les questions du Conseil sur la LUL. Mme la Professeure Anne-Christine Favre souhaiterait savoir les suites que le Conseil entend donner à la résolution du Conseil et aux travaux de la CL sur ce point étant donné que le Professeur Bernard Voutat a refusé d'être appelé en tant qu'expert mais s'est offert comme consultant. Cela implique notamment que la CL ne fera pas de gros rapport sur ces questions, car elle n'a ni le temps, ni les compétences.

Le Président rappelle brièvement l'historique. Il suggère d'accepter le fait qu'il n'y aura pas d'expert mais un consultant interne à l'Université, M. le Professeur Bernard Voutat ainsi que des *hearings*, notamment auprès d'ACIDUL qui a réalisé un travail sur certains points.

Mme la Professeure Anne-Christine Favre reprend la parole pour annoncer que le *Vade-mecum* des droits institutionnels sera présenté lors de la séance du Conseil du 24 février 2010, elle y travaille encore.

3. Elections**- complémentaires de représentants d'étudiants**

Le Président explique que, malgré la votation électronique du mois d'octobre, le Conseil doit se prononcer à nouveau puisque seules 18 personnes ont répondu à ladite votation, ce qui signifie, le quorum légal étant de 23, qu'elle n'est pas valide.

MM. Samuel Bérout (Et./FL) et Dominique Gigon (Et./FL) se présentent pour combler les sièges vacants à la Commission Législative. Malgré l'appel du Professeur Jean-Pierre Dauwalder, il n'y a pas d'autre candidat. Ils sont élus avec une abstention.

Pour la place vacante au sein de la Commission des Finances et de Gestion, M. Jean-Frédéric Knoeri (Et./FHEC) est unique candidat. Il est élu à l'unanimité.

Enfin, pour le Conseil de discipline, Mme Anja Schuler (Et./FSSP) est unique candidate. Elle est élue à l'unanimité en qualité de suppléante.

- des membres de la Commission de sélection du Recteur

Le Président rappelle brièvement de quoi il s'agit, notamment le fait que le Professeur John Antonakis a accepté la présidence de cette commission. Il lui donne brièvement la parole. Le Professeur John Antonakis exprime sa satisfaction d'avoir été choisi pour cette charge et explique en quoi son activité professionnelle, notamment en matière de sélection de cadres supérieurs, fait de lui un candidat indiqué pour ce poste.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche demande pourquoi le Président a été élu par le Conseil et non par la commission elle-même une fois élue. Mme la Professeure Anne-Christine Favre précise que c'est ainsi que l'on a procédé tant au sein de la Commission Législative que de la Commission des Finances et Gestion.

Le Conseil se range à cet avis.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder présente les candidats membres du Corps professoral. Il s'agit de MM. les Professeurs John Antonakis, Winship Herr et M. Michael Hahn ainsi que du Professeur Klaus Holliger (FGSE), qui lui ne siège pas au Conseil.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne brièvement la parole aux différents candidats pour qu'ils présentent leur candidature. Le Professeur Klaus Holliger est présenté par son collègue, le Professeur Torsten Vennemann (Prof./FGSE).

Les candidats quittent la salle.

Après un bref débat, au cours duquel le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne les noms des autres candidats, soit MM. Antoine Péclard (PAT-Centre) et Xavier Gravend-Tirole (CI/FTSR) ainsi que Mme Vanessa Monney (Et./FSSP).

M. le Professeur Jean-Philippe Leresche rappelle que la précédente commission avait été élue par bulletin secret. Les candidats rentrent dans la salle et il est procédé à un vote à bulletin secret. Durant le dépouillement, M. Cyril Mikhail présente brièvement la candidature de Mme Vanesa Monney. M. Jean-Frédéric Knoeri (Et./HEC) présente sa propre candidature.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne les résultats pour l'élection des trois membres du Corps professoral. Sur 27 bulletins distribués, il y a 1 divers et 2 blancs. Ont obtenu des voix MM. les Professeurs Winship Herr, 24 voix, John Antonakis, 23 voix, Michael Hahn, 18 voix, et Klaus Holliger 13 voix. Sont donc élus les Professeurs Winship Herr, John Antonakis et Michael Hahn.

M. Jean-Tristan Michel présente brièvement la candidature de M. Xavier Gravend-Tirole, laquelle est précisée par le Professeur Pierre Gisel dont il est l'assistant. Ensuite, M. Antoine Péclard présente brièvement sa candidature.

Sur observation de M. Romain Felli, et après accord du Conseil, M. Jean-Tristan Michel est second scrutateur pour ce vote, M. Antoine Péclard étant intéressé.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne ensuite les résultats de l'élection des derniers membres de la Commission de sélection du Recteur. Sur 27 bulletins distribués, il y a 4 nuls et 4 blancs. Ont obtenu des voix M. Péclard 17 voix, Mme Monney 14 voix, M. Gravend-Tirole 10 voix, M. Knoeri 5 voix. Sont élus Mme Vanessa Monney et M. Antoine Péclard dans la commission de sélection du Recteur. Le Président demande à la commission de se réunir rapidement afin de désigner son président.

4. Informations sur le Budget 2010

Le Professeur Laurent Schild présente le Budget 2010 (annexe 1), se limitant à ce qui a été modifié par rapport au Budget tel qu'adopté par le Conseil le 28 mai 2009. La subvention cantonale est passée de 259 mio à 257 mio, suite à une discussion entre la Direction et le Conseil d'Etat. Toutefois, le budget des facultés est maintenu et la diminution de la subvention cantonale est compensée par le budget de la Direction (réserve de la Direction) pour 1 mio et pour le FRI pour 1 mio.

Le Recteur demande la parole et précise que la subvention cantonale a été diminuée sur décision du Conseil d'Etat, la Direction ne l'a pas demandée. De plus, le budget est suspendu au vote du Grand Conseil.

5. Projet Règlement Général des Etudes

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder rappelle le projet et résume brièvement les réflexions du Bureau avant de donner la parole à M. Jean-Tristan Michel pour une présentation plus complète de cet ambitieux projet (*annexe*). Un long débat s'ensuit.

Sur motion d'ordre du Professeur Jean-Philippe Leresche, il est procédé à un vote sur l'entrée en matière et sur la composition de la *Task force*.

19 personnes sont pour entrer en matière, 2 personnes s'opposent et 4 s'abstiennent.

Pour ce qui est de la composition, le Conseil opte à l'unanimité pour une composition élargie, incluant un délégué de chaque décanat. Cette *Task force* sera élue en février, sur la base des candidatures reçues entre deux par le Bureau.

6. Divers et interpellations

Le Professeur John Antonakis demande si, au vu de l'épidémie de grippe A, une campagne de vaccination est prévue. Le Recteur répond que la Direction suit les indications du Médecin cantonal lequel ne préconise pas en l'état de campagne de vaccination.

M. Jean-Tristan Michel prend la parole pour présenter une idée du Bureau pour renforcer la Communication du Conseil vers l'extérieur, notamment par le biais de communiqués dans l'Uniscope ainsi qu'éventuellement des Interviews de membres du Conseil. Compte tenu de l'heure, le débat est reporté à la séance de février.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 18h29.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Jean-Tristan Michel

Lausanne, le 24 novembre 2009

Annexe 1.**Information sur le budget `Etat de Vaud 2010 :
situation au 6 novembre 2009**

- Le budget 2010 de l'UNIL a été adopté par le Conseil de l'UNIL en date du 28 mai 2009; il est à la base de la demande de subvention de l'UNIL faite à l'Etat de Vaud de Fr. 259'822'060.-.
- La Direction nous communique qu'après discussion avec l'Etat de Vaud, la subvention demandée par l'UNIL a été réduite de 2 millions.
- La demande de subvention passe donc de Fr. 259'822'060.- à Fr. 257'822'060.-
- La Direction a décidé de ne pas modifier le budget 2010 octroyé aux Facultés et aux services.
- Cette diminution de la subvention cantonale 2010 sera récupérée :
 - sur le budget 2010 de la Direction à hauteur de 1 million (sous la rubrique Direction – Réserves)
 - ainsi que par une augmentation de 1 million du prélèvement sur le fonds de réserve et d'innovation (FRI)
 - Pour rappel: sur la base du budget 2009, la demande de subvention de l'UNIL à l'Etat de Vaud en 2008, était initialement de Fr. 253'906'369; celle-ci avait également fait l'objet d'une coupure de Fr. 1'107'496.-

Conclusion: la CFG considère qu'une subvention de l'Etat de Vaud à hauteur de Fr. 257'822'060.- constitue une excellente nouvelle (réduction de moins de 1%), et se réjouit de constater que cette réduction de la subvention n'a pas d'impact sur le budget des Facultés et des services.

Annexe 2.**Projet Règlement Général des Etudes****Débat sur le Règlement Général des Etudes**

Il existe un certain nombre de points pour lesquels une unification des pratiques des différentes facultés est souhaitable ; notamment les immatriculations, l'inscription aux examens, la validation des acquis ou encore la formation continue.

Le Bureau suggère une démarche en trois étapes : tout d'abord une *Task Force* qui aurait pour tâche de délimiter le RGE, concrètement quels thèmes aborder, éventuellement quelle(s) solution(s) pour chacun de ces thèmes. A cette *Task Force* succéderait une Commission chargée de la rédaction proprement dite de ce règlement. Enfin, la CL du Conseil finaliserait ce projet pour le soumettre à l'approbation du Conseil.

Afin de parvenir à un consensus, le Bureau souhaiterait une composition la plus diversifiée possible. Cette *Task Force* aurait pour mission première de mener des consultations auprès des Décanats et des Conseil de Faculté, de l'Administration centrale et de la Direction ainsi que des associations de corps, notamment la FAE et l'ACIDUL. Sur la base de ces consultations, la *Task Force* rédigerait un rapport pour la séance du Conseil du mois de mars.

La Commission de rédaction rendrait son rapport pour la rentrée 2010 et la CL finaliserait le tout pour la séance de novembre 2010.

Il convient de mentionner deux problèmes. Le premier est que la Direction a tenté de rédiger ledit Règlement général et n'est pas parvenu à un consensus. Il est donc possible que le cadeau se révèle empoisonné.

De plus, la tâche en question sera à cheval sur deux législatures. Nous ne sommes pas certains que le prochain Conseil acceptera le bébé que nous lui donnerons, savoir la rédaction de ce Règlement.

Quoiqu'il en soit, la décision d'entrer en matière appartient au Conseil et c'est de cela que nous devons discuter maintenant.

Jean-Tristan Michel
Lausanne, 16 novembre 2009